Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Janvier 2020

Conformément aux statuts en date du Samedi 25 Janvier 2020 à 14H30, le Comité d'Animation de l'Association Grains De Sable organise l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'association à son siège, 36 Ter rue du 1^{er} RAC à Libourne.

L'assemblé débute par le décompte des adhérents présents, émargement assuré par Bernard Cormier et Danièle Gahuzès. Sur les 74 adhérents de l'année 2019, 44 sont représentés (dont 9 procurations). Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut se tenir valablement.

Procurations: à

Josepha Maldonado Annette Bach Sophie Maho Michèle Duféal Marie-Lise Rigal Patricia Deval Yolène Attal Rolande Serre Gérard Allais Danick Jodor

Marie-Odile Lévèque Catherine Labadens
Marie-Hélène Deson Danièle Gahuzès
Vonnick le Duigou Bernard Cormier
Olivia Kersaduk Michèle Duféal

Il est procédé à la désignation des rôles pour la tenue de l'Assemblée :

Présidente de séance : Patricia Deval

Secrétaires : Rolande Serre et Agnès Marin

Gestion de la parole : Annette Bach Gestion du temps : Marie Boulin Gestion des votes : Marc Deffieux

Le bilan moral de l'année 2019 est lu par Bernard Houette, Patricia Deval et Martine Rey (voir pièce jointe).

Le quitus du bilan moral est adopté à l'unanimité par vote des adhérents présents.

Le bilan financier de l'année est lu par Simone Pallard et Martine Rey (voir pièce jointe).

Remarque sur le coût excessif des frais bancaires du Crédit Coopératif (115 €) : en passant le compte de l'association au Crédit Agricole, ces frais sont dorénavant supprimés.

Sont rappelées les principales dépenses de l'association prévues pour 2020 :

- les frais d'imprimerie du journal
- l'intendance pour les Bourses d'échange local (Blé) et diverses réunions
- un nouveau panneau à accrocher sur la porte du local (bois, peinture)

Le rapport est adopté à l'unanimité par vote.

Le bilan en grains est lu par Marc Deffieux (voir pièce jointe).

Est soulevée la question de comment se décide la rétribution en grains des animations.

- soit l'animation est rétribuée en fonction uniquement de sa durée, sur la base habituelle de 1h = 60 grains,
- soit elle est complétée en tenant compte du temps de préparation nécessaire à sa réalisation (négociée au cas par cas).

Est rappelé l'existence depuis 2019 de la « Commission des grains » où ces questions de gestion des grains de l'association sont débattues. La commission est ouverte à tous les adhérents. Elle se réunit au moins une fois par an, notamment pour évaluer les besoins en grains de l'année suivante et fixer le tarif de l'adhésion en fonction.

Proposition du tarif des adhésions en euros et en grains pour l'année 2021 :

L'Assemblée générale sera sollicitée pour entériner les barèmes de 2020 avant la fin de l'année (17€ /12€ /6€ pas de grains) ou bien fera adopter de nouveaux barèmes proposés par la majorité des adhérents en mi année (peut-être année blanche ou 50 grains) cela dépendra du nombre d'adhérents. Il reviendra à la « Commission des gains » d'en débattre au préalable.

Questions diverses:

- Un nouveau panneau va remplacer celui qui existe au-dessus de la porte du local, vieux et peu attrayant. Laurence Lemarié, peintre décoratrice, s'en charge. Elle a produit six projets sur papier. Les adhérents sont invités à se prononcer sur celui qui a leur préférence, en marquant leur nom au dos. Les matériaux nécessaires à la réalisation du panneau seront réglés par les trésorièrs-ères, et Laurence recevra une rétribution en grains de sable de l'association pour le temps de travail effectué.
- Les permanences : il est rappelé que chaque samedi, une personne doit assurer la permanence au local. Un Doodle accessible depuis internet permet de s'inscrire. L'adresse d'accès au Doodle est rappelé à la fin de chaque mail d'information de l'association. Ces permanences où on enregistre les nouveaux adhérents, sont

toujours assurées en présence d'habitués de longue date de l'association qui peuvent aider les personnes ne connaissant pas encore la procédure. La permanence prend 2 heures (de 15 à 17h), en échange de 120 grains de sable : c'est donc une action simple pour s'impliquer dans la vie de l'association, qui permet de gagner des grains de sable tout en facilitant la création des liens que nous chérissons!

Les Conseils d'animation (CA): les membres du bureau se réunissent une fois par mois pour faire le point sur la gestion des affaires courantes de l'association. Il est rappelé que tous les adhérents peuvent y assister : c'est une manière active de s'intéresser à l'association, de proposer son aide éventuelle pour diverses tâches ponctuelles, et d'envisager pour l'année suivante d'intégrer le CA en connaissance de cause, sachant que de cette gestion collégiale dépend la vie de l'association : l'implication de chacun selon ses possibilités est indispensable.

· La diffusion des informations par Internet pose le pb de leur accessibilité pour les gens ne disposant pas de connexion.

- possibilité d'avoir recours à l'aide d'une personne « connectée » faisant suivre les infos par téléphone (parrainage).
- les permanences hebdomadaires sont un bon moyen pour y remédier. C'est aussi le lieu pour s'initier aux outils informatiques avec l'aide des personnes présentes.

· La question de la place de l'ordinateur de l'association :

Malgré les risques de vol, il apparait que la présence à demeure de l'ordinateur dans le local est souhaitable.

On procède à un vote : 3 votes contre, 7 abstentions, 25 pour.

L'ordinateur sera donc dorénavant en permanence dans le local du Sel, en tant qu'outil collectif. Sont évoqués quelques solutions pour limiter les risques de vol (achat d'un coffre ? rangement dans une armoire sous clef ?...)

- Autre avantage à ce que l'ordinateur soit dans le local : l'enregistrement des grains par les adhérents eux-mêmes est davantage envisageable :
 - cela remédie au pb de logiciel Excell dont tout le monde ne dispose pas sur son ordinateur personnel,
 - il sera plus facile de s'entraider pour apprendre à le faire.
 - il pourrait être utile de faire cet enregistrement régulièrement une fois par mois, pour pallier les pertes de carnet.

Catherine Labadens rappelle toutefois que cette tâche, rétribuée en grains, lui plait, et qu'il n'y a aucun pb non plus pour qu'elle le fasse pour les personnes que ça n'intéresse pas particulièrement.

- Les clefs du local : il est rappelé qu'actuellement, 5 personnes disposent des clefs du local, une clef restant à demeure dans le local :
 - Bernard Cormier (pour les permanences)

- Bernard Houette (pour les permanences)
- Marie-Lise Rigal (pour les réunions)
- Simone Pallard (pour l'intendance)
- Martine Rey (pour l'intendance)

Il est signalé la disparition regrettable, en 2018, de certaines affaires stockées dans le local.

• Blé à la Consigne: est évoquée la possibilité qu'une ou plusieurs Blé se déroulent dans la cour de la Consigne, café associatif qui est ouvert depuis décembre 2019, à Grazziana (immeuble à l'angle de l'avenue Gallieni et de l'avenue du Général-de-Gaulle). L'idée est accueillie avec enthousiasme.

Élection des membres du Conseil d'Animation CA 2020 :

Les membres du conseil actuel est au nombre de 9 élus. Les membres sont élus pour deux ans.

4 terminent leur mandat : les sortants sont Marie-Lise RIGAL, Bernard HOUETTE, Magali DUREUIL et Rolande SERRE.

Les élus demeurant au CA pour la 2^e année sont : Patricia DEVAL; Simone PALLARD, Martine REY, Michèle DUFEAL et Marc DEFFIEUX. Marc Deffieux est démissionnaire.

Le nombre de membres au CA peut être de 12 maximum.

Danièle GAHUZES et Agnès MARIN, Rolande SERRE Marie-Lise RIGAL et Bernard HOUETTE se présentent.

Le nouveau conseil d'animation est élu à l'unanimité :

CONSEIL D'ANIMATION 2019	
Sortants après deux ans	En cours de mandat
Marie-Lise RIGAL	Marc DEFFIEUX démissionnaire
Bernard HOUETTE	Patricia DEVAL
Magali DUREUIL	Michèle DUFÉAL
Rolande SERRE	Simone PALLARD
	Martine REY
NOUVEAU CONSEIL D'ANIMATION 2020	
*Danièle GAHUZÈS	Patricia DEVAL
*Agnès MARIN	Michèle DUFÉAL
Marie-Lise RIGAL	Simone PALLARD
Bernard HOUETTE	Martine REY
Rolande SERRE	

L'assemblée générale est clôturée vers 16h15, prolongée par un pot de l'amitié qui se termine vers 17h30.